

SOMMET DE JOHANNESBURG 2002



PROFIL DE DJIBOUTI



NATIONS UNIES

INTRODUCTION – RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants :

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

NOTE À L'INTENTION DES LECTEURS

A la sortie de cette publication, le Djibouti n'avait pas soumis son Profil dans le format standard demandé par le Secretariat. Etant donné que le format diffère de celui utilisé par la plupart des pays, des contradictions peuvent survenir au moment d'inclure l'information dans la base de données actuellement en construction. Pour cette raison, nous faisons appel au pays pour que le Profil soit présenté dans le format standard demandé par le Secretariat et qui se trouve disponible dans ce CD-Rom. Une fois que le Profil aura le format standard et sera soumis au Secretariat, il réapparaîtra sur notre site internet: <http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo>

TABLE DES MATIÈRES

ASPECTS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	1
ASPECTS SOCIAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	3
ASPECTS RELATIFS A LA PROTECTION ET A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	5
ASPECTS INSTITUTIONNELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	7

LISTE DES SIGLES COURAMMENT UTILISÉS

ACS	Association des États des Caraïbes
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDD	Commission du développement durable des Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEEI	Comptabilité écologique et économique intégrée
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COI	Commission océanographique intergouvernementale

COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DFID	Ministère du développement international (Royaume-Uni)
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Étude d’impact sur l’environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l’environnement
GES	Gaz à effet de serre
GESAMP	Groupe mixte d’experts chargé d’étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIEC	Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l’environnement
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
ISO	Organisation internationale de normalisation
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SMO	Système mondial d'observation
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la protection de la nature et de ses ressources
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies
VAM	Veille atmosphérique mondiale
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VMM	Veille météorologique mondiale
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

ASPECTS ECONOMIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

Prise de décision et coordination: Les entités gouvernementales chargées de la gestion et du développement des affaires économiques sont le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la privatisation, le Ministère des Affaires Présidentielles et des Investissements et celui du Commerce et de l'Industrie. La coordination des activités de ces ministères est assurée par la Primature sous l'égide du Comité Interministériel.

Le cadre juridique du développement économique est défini par la Loi d'Orientation Economique et Social 2001-2010, qui définit les principaux objectifs de développement ainsi que les priorités sectorielles. A été également élaborée et adoptée une loi relative à la réalisation d'étude d'impact environnemental pour tout projet de création d'unité de production industrielle.

Stratégies, politiques et projets: La République de Djibouti bénéficie d'un système économique libéral conforté par une position géographique stratégique. Elle dispose d'un avantage considérable qui lui confère un rôle de plate-forme avancée particulièrement important pour servir de centre de transit et de redistribution des produits destinés aux pays enclavés de la sous région. Cela lui ouvre des opportunités exceptionnelles dans les domaines des échanges commerciaux, des transports et des télécommunications. Des conditions climatiques extrêmes (faible pluviosité et aridité des sols) et la rareté des ressources naturelles ont contribué à l'orientation de l'économie vers les activités de services (banques, port, transports, échanges commerciaux) qui représente près de 80% du PIB alors que le secteur primaire reste très peu développé, à peine 5% et 15% pour le secteur secondaire.

L'analyse des différents secteurs de l'économie nationale montre que d'importants efforts ont été investis et des résultats probants obtenus (développement du Port et des échanges avec l'Ethiopie) mais que les objectifs escomptés n'ont pu être atteints (croissance et réduction des coûts, diversification des sources d'approvisionnement). La stratégie de développement économique définie par les autorités et les différentes politiques sectorielles reposent essentiellement sur l'intégration régionale avec l'adhésion au marché de la COMESA, la valorisation des ressources nationales, les appuis à la promotion du secteur privé, le développement de la chaîne des transports et de la zone franche commerciale et industrielle. Pour ce faire un cadre juridique susceptible d'attirer les investissements a été mis en place. Ce dispositif s'appuie sur l'adoption d'un Code des investissements attrayant comportant des dispositions assouplies. L'élaboration d'un plan directeur d'industrialisation tend à encourager l'émergence d'activités pérennes et compétitives.

Par ailleurs, la programmation de l'exploitation durable des ressources naturelles s'appuie sur la recherche scientifique et technique. Le Centre d'Etude et de Recherche Djiboutien (CERD) a surtout axé ses recherches sur les secteurs de l'eau, denrée rare à Djibouti et de l'énergie. En effet, l'énergie produite par les centrales thermiques coûte chère. Les politiques économiques engagées tendent à réduire les coûts énergétiques par la recherche de nouvelles sources telles que la géothermie et les énergies renouvelables. C'est dans ce cadre que plusieurs projets d'exploitation géothermique ont été réalisés. Ces dernières années le développement de l'exploitation du sel, principale ressource nationale, a permis l'émergence d'un secteur industriel compétitif. Par ailleurs, la maîtrise des conditions d'exploitation au regard du respect des sites environnementaux a constitué un enjeu important. Mais les résultats enregistrés par les différentes activités de prospection ne permettent pas encore de limiter la dépendance en carburants nécessaires à la production nationale.

D'importants projets ont été engagés pour moderniser les installations du Port dont la gestion a été concédé à un consortium international, pour développer les activités connexes (multiplication des opérateurs de transports et de transit). La réhabilitation du réseau routier inter-régional tend à soutenir les efforts de développement. Le secteur privé à travers la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie (CICID) joue un rôle important pour la mise en œuvre des politiques et stratégies des différents secteurs économiques. Le renforcement des capacités humaines est un impératif essentiel pour changer l'attitude des opérateurs économiques. La CICID y contribue à travers ses activités de formation et de sensibilisation.

La maîtrise du taux de chômage, élevé (40%), et la création d'opportunités d'emplois plus nombreuses constituent des enjeux majeurs. Par ailleurs, la sauvegarde d'un équilibre territoriale passe par :

- le développement des autres régions du pays pour limiter l'exode de populations vers la capitale, avec l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire réaliste;
- l'amélioration des infrastructures de transport et l'augmentation des niveaux de services économiques offerts.

Actuellement des programmes d'ajustement et de développement économique sont mis en œuvre avec l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux (FED, BM, PNUD, BAD).

* * *

ASPECTS SOCIAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

Prise de décision : La coordination des politiques sociales est assurée par la Primature et l'ensemble des programmes sectoriels soumis à l'avis d'un comité interministériel présidé par le Premier ministre. La mise en place, en 1999, d'un Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale consolide la volonté affichée d'un développement des ressources humaines. L'engagement sur la voie d'un développement social durable exige l'adoption de nouvelles approches visant à améliorer les conditions sociales de toute la population.

La loi d'orientation économique et sociale 2001-2010, a pour objectifs principaux la stabilisation macro-économique et la consolidation du programme de réformes, la valorisation des ressources humaines en assurant l'égalité des chances pour un accès équitable à l'éducation, la formation professionnelle, l'intégration de la femme, l'amélioration de la -couverture sanitaire, la promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus ainsi que la sauvegarde du patrimoine culturel national.

Les objectifs du Plan Stratégique de Réduction de la Pauvreté, en cours de finalisation, portent sur l'insertion des groupes les plus vulnérables, la création des conditions d'une croissance économique durable, le développement des ressources humaines et l'amélioration de l'accès aux services de base.

Stratégie, programmes et projets: Des programmes sociaux spécifiques ont été mis en place pour atténuer les effets des réformes institutionnelles engagées pour rétablir l'équilibre budgétaire et la compression des dépenses publiques. La création de l'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (réhabilitation des infrastructures sociales de base et promotion des activités à haute intensité de main-d'œuvre), du Fonds Social de Développement (développement des micro-crédits), du Programme de Réinsertion des Anciens Combattants (réinsertion économique et sociale des démobilisés à la fin de la guerre civile 1991-1994) et du Bureau Technique de Réhabilitation (renforcement des capacités des communautés) vise à favoriser l'intégration des plus pauvres. L'ensemble des secteurs sociaux sont confrontés à des contraintes d'insuffisance des ressources financières.

En matière d'éducation, les grands axes issus des Etats Généraux et du Plan d'Action portent sur le développement de l'enseignement fondamental, l'augmentation des capacités d'accueil du système, la réduction des disparités, l'adaptation de l'enseignement et des formations au marché de l'emploi afin de faciliter l'insertion des sortants, la valorisation du secteur privé et la participation des parents à la gestion de l'école. D'importants programmes de construction appuyés par le FADES et la BM sont en cours. Des projets d'alphabétisation pour adultes mis en œuvre pour limiter l'analphabétisme.

La politique en matière de santé vise à améliorer la couverture sanitaire en généralisant les soins primaires, le renforcement de la prévention, de la santé maternelle, la mise en œuvre d'une politique pharmaceutique et l'amélioration des capacités des structures des régions. D'importantes campagnes de vaccination sont également entreprises sur tout le territoire. Concernant la gestion des établissements humains, les actions sont centrées sur l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers (mise en œuvre des deux phases des Projets de Développement urbain) et la résorption de l'habitat insalubre. Les Schémas Directeurs, élaborés pour la capitale et les villes secondaires en 1998, définissent les orientations de planification pour les 10-15 prochaines années tout en identifiant des projets prioritaires. La création d'un Fonds de l'habitat tend à palier à l'insuffisance des ressources nécessaires en matière d'habitat social.

Les différents programmes de population engagés ont mis l'accent sur les actions de sensibilisation en matière de santé reproductive, de planning familial et de maternité sans risque (ADPEF, Ministère santé, ...).

Etat de la situation Il ressort de l'enquête EDAM de 1996 (en cours d'actualisation), que 45% des djiboutiens sédentaires sont pauvres (n'arrivent pas à se procurer la ration calorique alimentaire minimum) et que 10% d'entre eux sont extrêmement pauvres. Ce rapport est respectivement de 60% et 20% pour les populations flottantes. Près de 40% de la population souffre de pauvreté humaine. Dans un pays où près de 80% de la population vit en milieu urbain, la pauvreté urbaine se traduit par les conditions d'habitat très précaires (seulement 35% des constructions sont en matériaux définitifs) et l'accès limité aux services sociaux de base. Il ressort de l'évaluation de la pauvreté que le chômage et

la précarité concernent essentiellement les personnes non qualifiées. Le chômage touche 43.5% de la population active qui représente 46,3% de la population en âge de travailler. Le système éducatif djiboutien se caractérise par un taux de scolarisation faible (35 à 40%) un taux d'analphabétisme élevé (42.7%) et des déperditions importantes à l'issue des classes d'examen. En matière de santé, la mortalité infantile reste préoccupante avec un taux de 114/1000 alors que le taux de mortalité maternelle se situe à 740/100 000 naissances vivantes. Par ailleurs, 14% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition.

En milieu rural les conditions climatiques difficiles (très faible pluviosité et couvert végétal maigre) contribuent à accentuer la dégradation de l'environnement par le surpâturage et les pratiques des populations (coupe de bois). Concernant les populations déplacées, leur impact est indéniable sur les structures sanitaires et les infrastructures urbaines. Les conditions d'assainissement restent mauvaises : 16% des ménages sont raccordés à un réseau collectif, le reste pratiquant des systèmes individuels plus ou moins étanches.

En matière de population, son évolution est difficile à mesurer en l'absence d'éléments statistiques récents et complets. Les différentes projections réalisées à partir d'enquête d'échantillons amis aussi d'estimations évaluent le taux de croissance naturelle à 3%. Le taux migratoire est estimé à 1 à 3% selon les études. Pour la prochaine décennie, le taux de croissance annuelle est estimé entre 2 et 2.5% . La réduction effective de la pauvreté constitue un défi majeur et impose la mise en œuvre d'un programme intégré. La lutte contre la pauvreté est placée au cœur de la politique de développement basée sur le renforcement de la compétitivité de Djibouti au niveau régional, la volonté d'améliorer les conditions de vie des plus vulnérables en les associant davantage aux prises de décisions.

* * *

ASPECTS RELATIFS A LA PROTECTION ET A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES:

Prise de décision et coordination: Les instances gouvernementales chargées de la gestion de l'environnement sont le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MHUEAT) ainsi que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH). Le MHUEAT est chargé de la planification de tous les terrains urbains et leur classification. Les Schémas Directeurs de chacun des centres urbains spécifient la nature de tous terrains et la préservation de tout habitat des zones classées inconstructibles (oueds, zones non aedificandi,...). L'aménagement rural et l'approvisionnement en eau des populations pastorales reviennent au MAEH et aux services déconcentrés du ministère de l'intérieur. L'eau, élément vital, étant une ressource rare (moyenne annuelle nationale environ 136 mm), il revient au Comité National des Ressources en Eau, créé en 1989, de mettre en œuvre les principales orientations du Schéma Directeur de l'Eau à savoir l'optimisation des moyens techniques d'accès à l'eau, la rationalisation de l'exploitation et de l'utilisation de l'eau, la recherche de nouvelles nappes ou d'autres modes de production (déstalinisation de l'eau de mer). Le comité est chargé de la planification et de la coordination des actions et d'assurer la synergie entre les différents services ministériels et organismes impliqués. Le Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti (CERD) est chargé de développer, d'orienter et de coordonner les études et les travaux scientifiques pour le contrôle de la qualité des eaux potables et la prospection de nouveaux sites. Les produits toxiques sont soumis à la loi du 3 avril 1989 portant sur l'importation des déchets et résidus industriels toxiques, radioactifs ou polluants. Des dispositions pénales sont définies à l'encontre des contrevenants.

Stratégie, programmes et projets: Bien que limité par les disponibilités en eau, le développement des ressources naturelles constitue une priorité nationale. Djibouti a ratifié les principaux textes internationaux et attache une importance capitale à leur mise en œuvre locale et régionale (Convention de Bâle). Un plan national de mise en œuvre des activités habilitantes prévues dans la convention POPs de Stockholm est en cours de préparation. Les interventions publiques développées dans le secteur rural visent à promouvoir le développement durable pour limiter l'exode rural et permettre l'émergence d'activités agricoles. Cependant sur 10 000 ha de terres cultivables seules 1000 ha sont cultivés. Les principaux axes de la stratégie retenue concernent la remise en état des infrastructures, la mise en œuvre de programme de recherche et de formation, de développement local, la diversification agricole, le développement de l'exploitation des produits de la pêche ainsi que la mise en place de systèmes de micro-crédits. La mise en place récente d'entités régionales décentralisées tend à renforcer les initiatives en matière de développement local durable.

Parmi les principales actions réalisées figurent le projet de développement intégré de la Forêt du Day, le développement de l'élevage pastoral traditionnel dans le nord-ouest et le sud-ouest, l'étude de développement des ressources halieutiques, le programme spécial de sécurité alimentaire, le projet de reboisement des zones arides de la Douba, ...En matière de lutte contre la désertification, il s'agit d'agir sur le milieu humain en réduisant la pression anthropique sur le milieu naturel, en développant les activités génératrices de revenus, le développant de la recherche pour lutter contre l'érosion et pour la conservation des espèces animales et végétales. Concernant la préservation de la biodiversité, la création d'aires protégées et la protection des espèces menacées et leur biotopes. Une monographie de biologie nationale a été réalisée, suivi de l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité. La stratégie en matière de changements climatiques s'appuie sur des études sectorielles relatives aux gaz à effet de serre, sur l'atténuation de l'émission de ces gaz et d'une étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. La République de Djibouti a adhéré à l'Organisation Régionale pour la Protection de l'Environnement et de la Mer Rouge et le Golfe d'Aden (PERSGA) qui tend à préserver les habitats naturels et les ressources halieutiques des zones côtières. La création de Clubs environnementaux dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire tend à susciter l'intérêt des jeunes en matière de protection de l'environnement, mais aussi à sensibiliser leur entourage). Par ailleurs, des actions de sensibilisation auprès de la population sont entreprises pour augmenter le taux de branchement au réseau collectif d'assainissement.

Cependant la mise en œuvre des programmes élaborés coûtent chers et nécessitent la mobilisation d'importants financements. La création d'un Fonds de l'Environnement constituera une première réponse à ce problème.

* * *

ASPECTS INSTITUTIONNELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

L'organisation institutionnelle de la gestion environnementale s'est concrétisée après le Sommet de Rio par la création de deux organes institutionnels à savoir un Comité National pour l'Environnement (CNE) assisté d'un Comité Technique pour l'Environnement (CTE). Le CNE est chargé de coordonner et harmoniser les structures institutionnelles en charge de la gestion urbaine, d'orienter la réflexion sur la politique de l'environnement et de la définir et de suivre sa mise en œuvre. Présidé par le premier Ministre, le CNE est composé par l'ensemble des ministres du gouvernement. Quant au CTE composé de représentants de l'administration public, du privé et des associations, il est chargé de proposer les actions à entreprendre. Depuis 1993, l'environnement est intégré à une structure ministérielle et les attributions de la direction définies. Par ailleurs des Comités Directeurs sont également mis en place pour la définition de la stratégie nationale pour la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre la désertification et les changements climatiques. Le renforcement des structures administratives en matière d'environnement est indispensable. Pour cela le pays est en train de mettre en place une structure pérenne d'orientation, de planification et de coordination des actions des parties concernées. La future Commission Nationale du Développement durable sera présidé par le Premier ministre.

Cependant, les besoins d'information restent importants pour tous les groupes visés par l'Agenda 21 surtout en matière de connaissance des actions identifiées.

L'adoption du Plan d'Action National pour l'Environnement a suscité la réalisation de nombreuses actions de sensibilisation et de communication à l'égard des enseignants (en partenariat avec le CRIPEN), des instances régionales de décision et des associations oeuvrant dans le secteur. Ce processus de formation vise à inculquer à la population les bases de pratiques individuelles ou collectives de préservation de son milieu. La mise en place d'un Système d'Information Environnementale est indispensable pour assurer la mise à disposition aux acteurs concernés des informations et connaissances utiles mais aussi pour améliorer la prise en compte de l'information environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement. Le renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation des différentes instances est indispensable. Les initiatives de coopération régionale ou bilatérale en matière de collecte d'information ou de partage d'information sont faibles et doivent être développées.

* * *